

Résolution

Les démocraties parlementaires face à la désinformation – Quelles stratégies retenir pour promouvoir l'information crédible dans l'espace francophone

Tirana (Albanie) – 29 juillet 2022

- INSISTANT** sur l'engagement notoire de tous les membres du Parlement francophone des jeunes, particulièrement de ceux de sa Commission des affaires parlementaires, forts de leur diversité culturelle et de leurs valeurs et intérêts communs, ainsi que sur l'investissement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des États et des gouvernements de l'espace francophone en vue de favoriser l'implication de sa jeunesse dans la vie politique et le travail parlementaire ;
- VU** l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), qui protège la liberté d'opinion et d'expression ;
- VU** la Déclaration de Bamako (2000), qui protège la liberté d'expression, la Déclaration de Saint-Boniface (2006), qui condamne la désinformation, et la Déclaration de Kinshasa (2012), qui promeut la protection des données personnelles ;
- VU** les principes de la déclaration d'Erevan (2018) et de la stratégie de la Francophonie numérique de 2022-2026 relatifs à la sécurité, aux libertés et à la confiance dans l'univers numérique ;
- CONSCIENT** de la complexité des phénomènes de désinformation et de manipulation par production, rétention ou déformation de l'information, de surcroît dans un contexte de transformation numérique ;
- RAPPELANT** que l'accélération de la propagation de fausses informations, facilitée par la numérisation des moyens de communication, touche de plus en plus les États et les gouvernements de la Francophonie ;
- SOULIGNANT** l'existence de facteurs favorisant la prolifération de la désinformation dans plusieurs pays de l'espace francophone, notamment l'analphabétisme, le besoin de formation des professionnels des médias et l'accès limité au numérique ;

- CONSIDÉRANT** le danger réel et grandissant que les fausses informations représentent pour le bon fonctionnement des démocraties parlementaires, notamment pour le déroulement apaisé des processus électoraux, ainsi que pour la qualité du débat public ;
- SALUANT** l'engagement des États et des gouvernements de l'espace francophone dans la production et la diffusion d'une information de qualité, qui s'appuient sur les réseaux et opérateurs de la Francophonie, notamment TV5Monde ;
- SE FÉLICITANT** de l'action des États et des gouvernements membres de la Francophonie menée à travers le projet-phare de lutte contre la désinformation ;

Le Parlement francophone des jeunes, réuni à Tirana (Albanie) le 29 juillet 2022, sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires,

S'agissant de l'éducation aux médias

- INVITE** au renforcement de l'éducation aux médias et à l'information pour le développement de l'éveil, du discernement et de l'esprit critique des jeunes francophones dans un contexte de démultiplication des sources d'information et de diffusion des fausses nouvelles ;
- APPELLE** à s'appuyer sur les réalités locales et les mécanismes socioculturels pertinents pour impliquer la jeunesse dans la lutte contre les fausses nouvelles et la gestion des rumeurs, et à réduire la fracture numérique sévissant principalement dans les zones périphériques ;
- EXHORTE** la jeunesse de l'espace francophone à une utilisation responsable et éclairée des réseaux sociaux ;

S'agissant de la régulation des médias

- PRIE** les chefs d'État et de gouvernement de soutenir les organismes publics chargés de la régulation de la communication, de l'information et des médias ;
- PRÉCONISE** la mutualisation des efforts de lutte contre la désinformation entre autorités publiques et médias à travers la « corégulation » en matière de vérification des faits, de protection des données personnelles et de gestion des algorithmes ;

SOUTIENT la professionnalisation des jeunes dans les métiers de l'information et de la communication, ainsi que la transmission des principes déontologiques qui président à l'exercice de ces fonctions ;

RECOMMANDE aux parlements et aux gouvernements de veiller à ce que les mesures législatives et réglementaires qu'ils prennent pour faire face à la propagation de la désinformation soient respectueuses de la liberté d'expression des individus et de la protection des droits fondamentaux en général ;

INTERPELLE les chefs d'État et de gouvernement sur les phénomènes de désinformation sexo-spécifiques, cumulés avec des discours de haine, du cyberharcèlement et des discriminations à l'endroit des femmes et des minorités ;

S'agissant de l'accès à une information transparente et de qualité

APPELLE les États et les gouvernements de l'espace francophone à assurer pour la jeunesse francophone un égal accès à une information publique de qualité, fiable, inclusive, accessible et vulgarisée ;

INCITE les États et les gouvernements de l'espace francophone à une meilleure transparence dans la communication et la diffusion de l'information publique, dans le souci de renforcer la confiance des jeunes citoyens envers les institutions et envers le débat public, notamment en période électorale ;

ENCOURAGE l'implication des jeunes dans les initiatives destinées à développer la vérification des faits et à faciliter l'accès aux informations authentiques ;

INVITE les États et les gouvernements de l'espace francophone à soutenir les projets de recherche menés par les jeunes chercheurs sur le phénomène de la désinformation ;

PROPOSE de s'appuyer sur les ressources numériques disponibles valorisant le savoir-faire francophone, telles que la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation (ODIL) ;

EXHORTE les États et les gouvernements de l'espace francophone à assurer le suivi des différentes recommandations adoptées par le Parlement francophone des jeunes.